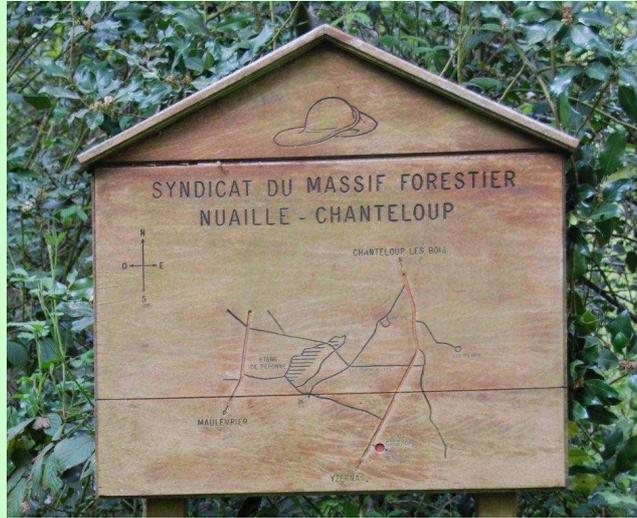


## CONSEILS AUX PROMENEURS

**Le massif forestier de Nuailé Chanteloup est un domaine privé. Seuls sont accessibles au public les chemins communaux. Ne pénétrez pas dans les sous-bois ; suivez les chemins communaux largement signalés ; utilisez pour vous guider les panneaux de signalisation mis en place.**



*Le plan des chemins communaux figure sur des panneaux d'information de ce type. Ces panneaux sont implantés dans les principaux lieux d'accès.*



*Les chemins communaux sont balisés sur le terrain.*

- **Prenez garde au feu.** Il est bien évidemment interdit d'allumer des feux à l'intérieur ou à proximité immédiate du massif forestier. Évitez de fumer ; une allumette, un mégot mal éteint peuvent causer le désastre.
- **Découvrez la forêt en marchant ;** laissez voitures, vélomoteurs, motocyclettes à l'orée du massif.
- **Goûtez le silence de la forêt ;** pas de cri ni de bruits – même musicaux – qui effraient les animaux.
- **Aimez les arbres,** ne les blessez pas en cassant les branches ou en mutilant l'écorce.
- **Veillez à la propreté de la forêt ;** ne laissez pas derrière vous débris, ordures, emballages ; utilisez les poubelles mises à votre disposition.
- **Ménagez les ressources de la forêt ;** les cueillettes de fruits sauvages, de champignons, de fleurs, la coupe de bois, l'arrachage de plants sont interdits.
- **Respectez les animaux,** oisillons, œufs et même nids vides qui peuvent servir de refuges.
- **Tenez les chiens en laisse.**
- **Ayez conscience des dommages que vous pouvez causer,** même s'ils vous paraissent insignifiants.